

LES ACTIONS GRATUITES



► **Un avantage accordé par Air Liquide à tous les Actionnaires, quel que soit leur mode de détention.**

Air Liquide attribue régulièrement⁽¹⁾ des **Actions Gratuites à tous ses Actionnaires**. Une attribution d'Actions Gratuites à raison de 1 Action Gratuite pour 10 détenues est prévue en juin 2026, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale⁽²⁾.

↓ FAITES CROÎTRE VOTRE NOMBRE D' ACTIONS...
ET DONC VOS DROITS AU DIVIDENDE !

Pour **tous les Actionnaires**, l'attribution d'Actions Gratuites permet de **voir leur portefeuille s'étoffer dans le temps**. Outre la distribution d'environ 60% de son résultat net sous forme de dividendes, Air Liquide reverse une partie de ses réserves⁽³⁾ à **tous ses Actionnaires** sous forme d'Actions Gratuites en proportion du nombre de titres déjà détenus. Les Actions Gratuites attribuées **donnent droit** au dividende, au même titre que les actions dont elles sont issues.

↓ EFFET DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ SUR LA DISTRIBUTION
D' ACTIONS GRATUITES (VOIR FICHE PRATIQUE N°3)

Lors de la distribution d'Actions Gratuites de **juin 2024**, tout Actionnaire qui détenait **100 actions** depuis **plus de deux années civiles pleines** (avant le 1^{er} janvier 2022) :

- si détenues au **porteur**, l'Actionnaire a reçu **10 actions supplémentaires**
→ parité 1 gratuite pour 10 détenues ;
- si détenues au **nominatif**, l'Actionnaire a bénéficié de la **Prime de Fidélité** et a reçu **11 actions supplémentaires**
→ parité 1 gratuite pour 10 détenues et **1 Action Gratuite supplémentaire** grâce à la Prime de Fidélité (+ 10%).

↓ FRACTION D' ACTIONS

Si le nombre d'actions que vous détenez n'est **pas un multiple de la parité** de l'opération d'attribution, une somme d'argent correspondant à la **valeur de la fraction** d'action ne pouvant être distribuée, appelée « **rompu** », **vous sera versée sur votre compte bancaire**.



BON À SAVOIR

Vos avantages sont préservés

Les Actions Gratuites attribuées ont les mêmes caractéristiques que les actions dont elles sont issues : éligibilité à la **Prime de Fidélité**, **durée de détention**, **droit de vote**, **droit au dividende**. L'attribution d'Actions Gratuites s'opère **compte par compte** et **mode de détention par mode de détention** : il n'y a **pas de fongibilité des rompus**. Ainsi, si vous possédez des titres sur un compte-titres et sur un PEA ou si vous détenez des titres « au nominatif administré » et d'autres « au porteur », **les rompus de ces titres ne peuvent s'additionner pour créer une nouvelle Action Gratuite** (non-fongibilité des rompus).

Exemple de calcul des rompus lors de la distribution d'Actions Gratuites de juin 2024

Prenons le cas d'un Actionnaire détenant **225 actions**, dont **112 éligibles à la Prime de Fidélité** (détenues au nominatif depuis plus de 2 années civiles pleines).

→ **L'Attribution d'Actions Gratuites**
(1 Action Gratuite pour 10 détenues)

↳ Pour les **225 actions détenues** :

▶ **Actions Gratuites : 22**
($220 \div 10$)



▶ **Rompu** : Les 5 actions restantes ne permettent pas d'obtenir une action entière. Elles génèrent un rompu de **0,5 action**.

→ **La Prime de Fidélité**

(+10% d'Actions Gratuites sur le nombre d'Actions Gratuites distribuées)

↳ Pour les **112 actions éligibles** :

▶ **Action Gratuite supplémentaire : 1**
(soit 1 action pour 100 détenues)



▶ **Rompu supplémentaire** : Les 12 actions restantes génèrent un rompu de **0,12 action**.

⁽¹⁾ Neuf distributions d'Actions Gratuites au cours des 20 dernières années (2006-2025).

⁽²⁾ Assemblée Générale du 5 mai 2026.

⁽³⁾ Parts des résultats nets antérieurs non distribués.